

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A SAINT SYMPHORIEN (33)

Séance du 19 octobre 2020
Délibération n°97

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux-mille-vingt, le lundi 19 octobre à 18h30, le Comité syndical s'est réuni à SAINT SYMPHORIEN (33) conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de **M. DEDIEU Vincent**.

Date de la convocation : 13 octobre 2020

Étaient Présents : **M. DEDIEU Vincent**, **Mme LAMARQUE Gisèle** portant pouvoir de **Mme HARRIBEY Laurence**, **Mme NAYACH Laure**, **M. THIERRY Nicolas**, **M. GILLÉ Hervé**, **Mme PIQUEMAL Sophie** portant pouvoir de **M. GLEYZE Jean-Luc**, **M. COUTIERE Dominique** portant pouvoirs de **M. CARRERE Paul** et de **M. DUDON Alain**, **Mme VALIORGUE Magali**, **Mme BREQUE Claudie**, **M. BOUFFIN Yann**, **M. DELUGA François** portant pouvoirs de **M. PAIN Cédric** et de **Mme LE YONDRE Nathalie**, **M. FORET Thierry**, **M. MARTINEZ Manuel**, **M. SARTRE Philippe**, **M. TULARS Bernard**, **Mme ARDOUIN Aimée**, **M. DECLERCQ Cyrille**, **Mme DESMOULIN Karine**, **M. DUNOGUES Yves**, **M. ICHARD Vincent**, **M. LANUSSE Denis**, **Mme MESPLES Olga**, **M. SORE Serge** portant pouvoir de **M. SAINTORENS Denis**, **Mme TAPIN Maylis**, **Mme TOSTAIN Emmanuelle**.

Absents excusés (pouvoirs) : **Mme HARRIBEY Laurence** ayant donné pouvoir à **Mme LAMARQUE Gisèle**, **M. GLEYZE Jean-Luc** ayant donné pouvoir à **Mme PIQUEMAL Sophie**, **M. CARRERE Paul** ayant donné pouvoir à **M. COUTIERE Dominique**, **M. DUDON Alain** ayant donné pouvoir à **M. COUTIERE Dominique**, **M. SAINTORENS Denis** ayant donné pouvoir à **M. SORE Serge**, **Mme LE YONDRE Nathalie** ayant donné pouvoir à **M. DELUGA François**, **M. PAIN Cédric** ayant donné pouvoir à **M. DELUGA François**.

Absents : **M. LAGRAVE Renaud** (excusé), **Mme NADAU Marie-Françoise** (excusée), **M. TAUZIN Arnaud** (excusé), **M. PAPADATO Patrick** (excusé), **M. BLANC-SIMON Jean-Luc** (excusé), **Mme BARAT Geneviève**, **Mme BRUN Yveline**, **Mme VEILLARD Carole**, **M. LASSALLE Jean-Claude**.

ECOMUSEE

Programme pluriannuel d'investissement de l'Ecomusée

L'écomusée de Marquèze, équipement culturel et historique phare du Parc naturel Régional des Landes de Gascogne, présente les savoir-faire traditionnels landais et les patrimoines culturels et naturels de la Haute-Lande pour une expérience de visite culturelle unique dans les Landes.

Amélioration des conditions d'accueil du public de l'Écomusée

Le Contexte :

L'amélioration des conditions d'accueil du Public à l'écomusée de Marquèze passe par les 2 points d'arrivée des visiteurs, à Sabres en premier lieux et au niveau du Quartier de Marquèze, en second.

Cette question a fait l'objet d'une étude de faisabilité sur l'aménagement de la zone d'arrivée du train sur le site et l'aménagement des espaces extérieurs de la gare de départ, en 2017 avec un cabinet de programmation architecturale ABASGRAM, et a été réactualisée en 2019 par la SATEL.

Dans le cadre d'une programmation pluriannuelle des investissements, il est proposé de retenir deux tranches de travaux

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A SAINT SYMPHORIEN (33)

Séance du 19 octobre 2020
Délibération n°97

Dans un premier temps, il est nécessaire de traiter l'espace d'accueil constitué par la gare-guichet et du Pavillon de l'écomusée pour permettre une amélioration de l'accueil des visiteurs et une modernisation des principaux équipements du bâtiment restaurant-buvette.

Le second site à traiter concerne le pôle d'arrivée sur le quartier de Marquèze, avec la grange-accueil, le restaurant-buvette et la zone de pique-nique.

Ce projet doit répondre à trois enjeux :

- La rénovation-modernisation des bâtiments (Pavillon, gare, restaurant-buvette, grange d'accueil) au niveau des gares de départ et d'arrivée, entre Sabres et Marquèze
- L'accroissement de l'attractivité du restaurant « La Table de Marquèze » avec un développement de sa partie buvette (renforcement électrique, notamment)
- L'amélioration des conditions d'accueil des visiteurs et de travail pour les employés

Cout global de l'investissement : 172 100 € HT

<u>Tranche 1 (2020/2021)</u>	
Pavillon Sanitaires gare et site	38 000
Restaurant Buvette : couverture, extérieur, travaux sur l'installation électrique	43 200
TOTAL TRAVAUX	81 200
Maitrise d'œuvre et AMO	11 464
TOTAL OPERATION HT / T1	92 664
ARRONDI A	92 600

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL **Séance du 19 octobre 2020**
A SAINT SYMPHORIEN (33) **Délibération n°97**

Tranche 2 (2021/2022) :	
Grange-accueil Aire de pique-nique, création d'un chemin d'accès	69 250
TOTAL TRAVAUX	69 250
Maitrise d'œuvre et AMO	10 328
TOTAL OPERATION HT / T2	79 578
ARRONDI A	79 500

Plan de financement prévisionnel :

- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	30 %	51 630 €
- Conseil Départemental des Landes	30 %	51 630 €
- DSIL	20%	34 420 €
- PNR LG (autofinancement)	20 %	34 420 €

Rénovation prioritaire de bâtiments patrimoniaux du quartier de Marquèze

Le Contexte :

L'écomusée de Marquèze présente la vie des paysans de Haute-Lande au milieu du XIXème siècle et la trentaine de bâtiments vernaculaires existants sur l'airial et l'aire meunière symbolisent un patrimoine rural adapté à son environnement.

Suite à une évaluation de l'état de l'ensemble de ces bâtis en 2018 par un charpentier/maçon spécialiste de ces bâtiments ruraux de Gascogne, il a été défini une grille de travaux prioritaires sur une période pluriannuelle, avec notamment 2 bâtiments qui nécessitent des interventions rapides. Il s'agirait d'intervenir prioritairement sur la maison du meunier puis sur la bergerie de parcours.

Ce projet doit répondre à deux enjeux :

PARC NATUREL REGIONAL DES LANDES DE GASCOGNE
COMITE SYNDICAL
A SAINT SYMPHORIEN (33)

Séance du 19 octobre 2020
Délibération n°97

- Préserver le « cœur » de l'écomusée en préservant et entretenant ses bâtiments patrimoniaux et qui constituent le quartier de Marquèze, selon le plan cadastral de 1836.
- Proposer une nouveauté pour la saison 2022 avec l'implantation d'un nouveau bâtiment (bergerie de parcours) aux visiteurs.

Tranche 1	Budget estimé €HT
Maison du meunier (aire meunière) :	45 600
TOTAL OPERATION HT	45 600

Tranche 2	Budget estimé €HT
Bergerie de Parcours	74 200
-	
TOTAL OPERATION HT	74 200

Plan de financement prévisionnel :

- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine	30 %	35 940 €
- Conseil Départemental des Landes	30 %	35 940 €
- DSIL	20 %	23 960 €
- PNR LG	20 %	23 960 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical unanime DECIDE :

- **DE VALIDER** ces plans de financements
- **D'AUTORISER** le Président à signer tous les actes et documents afférents

Fait pour valoir ce que de droit,
à Belin-Béliet, le 21 octobre 2020.

Vincent DEDIEU
Président du Syndicat Mixte

